

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 06/11/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, SCHMIDT Franck.

Avaient donné pouvoir : DE CARVALHO Albertine à ROQUES Patrick, AUTECHAUD Eric à LINARES François, TOUILE EL HARROUFF Sofia à PATEY Stéphanie.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-115 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : ADMISSION EN NON VALEUR

Mme FEZZANI Sofia, rapporteure, informe le Conseil Municipal de la demande formulée par le receveur municipal d'admettre en non-valeur des titres de recettes, émis entre 2011 à 2023, correspondant à :

- des créances éteintes (commission de surendettement) pour un montant de 665.73
- des non valeurs datant de 2023 pour de la restauration scolaire, autres produits fiscaux et divers pour un montant de 1015.63 €

Les procédures de mises en recouvrement ayant été épuisées, le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'admission en non-valeur de titre pour un montant de 1 681.36 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE l'admission en non-valeur de titres pour un montant de 1 681.36 €.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 18 NOV. 2025


Le Maire, Victor DENOUVION




Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS